

VAR : SAISIE RECORD DE 2000 PIÈGES DESTINÉS À DÉTRUIRE DES ESPÈCES PROTÉGÉES

A l'instar des autres états membres de l'Union européenne, la France s'est engagée à tout mettre en œuvre pour enrayer la perte de biodiversité d'ici 2020. A cette fin, les Etats ont réitéré leurs engagements en faveur du développement durable et de la protection de la biodiversité à l'occasion du 3ème sommet de la Terre, dit « Sommet mondial sur le développement durable », à Johannesburg (Afrique du Sud). Un engagement qui prend tout son sens quand on sait que les dernières études démontrent une très forte diminution des populations d'oiseaux, notamment des passereaux.

C'est dans ce contexte que les inspecteurs de l'environnement de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (service départemental du Var) ont interpellé, les 12 et 13 janvier derniers, plusieurs individus en flagrant délit de destruction d'espèces protégées.

Le 12 janvier, une personne a été interpellée dans la commune de Sollies-Ville (83) alors qu'elle avait posé une dizaine de pièges destinés à capturer des rouges-gorges et autres petits passereaux. Au total, les agents de l'ONCFS ont découvert **5 oiseaux tués dans des pièges quelques heures auparavant, et 8 autres (rouges-gorges, fauvelles à tête noire et rougequeue noirs)** lors de la perquisition au domicile du contrevenant. Tous les pièges et les passereaux morts ont alors été saisis.



Le lendemain 13 janvier, dans la commune de la Crau dans le Var, les agents ont également découvert 28 pièges tendus, destinés à capturer des passereaux. Les inspecteurs de l'environnement de l'ONCFS ont également procédé à une perquisition chez le contrevenant. **Ils ont alors saisi à son domicile 1903 pièges destinés à la capture de petits passereaux. En plus des pièges, ce sont également 17 armes de chasse qui ont été saisies.**

Bien connu des services de l'ONCFS qui l'avaient déjà verbalisé à plusieurs reprises, l'individu faisait l'objet d'une suspension de permis de chasser. 75 passereaux (majoritairement des rouges-gorges qui avaient été plumés et déposés dans un congélateur) ont également été saisis. Au domicile du même individu, les

inspecteurs de l'environnement ont également trouvé une caisse contenant des fourmis volantes en grand nombre destinées à servir d'appâts dans ses pièges. **Ont été également découvert 12 tarins des aulnes (passereaux protégés), vivants.** Ils étaient détenus dans une cage et ont aussitôt été relâchés dans la nature. De l'aveu même du contrevenant, ces oiseaux avaient été capturés avec de la glu.

Toutes ces opérations judiciaires ont été conduites sous l'autorité du parquet de Toulon. Le nombre d'oiseaux capturé chaque année par le contrevenant n'est pas connu à ce stade de l'enquête. **L'usage de ces pièges destinés à tuer des passereaux protégés est formellement interdit. Le délit de destruction d'espèces protégées est puni de 2 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende.**

CONTACT PRESSE

Eric Hansen

Délégué interrégional

Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

04 32 60 60 13

eric.hansen@oncfs.gouv.fr

www.oncfs.gouv.fr

L'ONCFS est sous double tutelle des ministères en charge de l'Ecologie et de l'Agriculture